

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21  
[contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2024

**N° 20240304\_08**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-trois février, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 23 février 2024
Nombre de présents	27	Date d'affichage	Du 7.03.2024 au 8.05.2024
Nombre de pouvoirs	2	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. LE MAIRE
Nomenclature	3.2.1.1	Certifiée exécutoire	Le 7 mars 2024

**PRESENTS :** M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

**ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR :** Mme Christelle ELOZEGUY, pouvoir à M. LE MAIRE ; Mme Adeline COUMAILLEAU, pouvoir à MME BRESSOUD

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

**OBJET : CESSION AMIABLE DE LA PARCELLE AD 272 A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES LANDES XL HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE GENDARMERIE**

Le groupement de Gendarmerie Départementale des Landes a fait part à la Ville, dans le courant de l'année 2021, de sa volonté de pouvoir disposer d'une nouvelle caserne de Gendarmerie sur le territoire de la Commune.

En effet, la caserne actuelle n'est plus adaptée aux besoins des gendarmes. Les locaux sont trop anciens et ne répondent plus aux normes de sûreté et d'accessibilité requises.

De plus, les logements sont très vétustes et leur nombre ne permet plus d'accueillir tous les gendarmes sur le site.

La construction d'une nouvelle caserne, à même d'offrir aux Gendarmes des conditions de travail et de vie de qualité, est donc apparue nécessaire.

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 040-214002842-20240304-20240304\_08-DE



Lors de différents échanges avec le groupement de gendarmerie des Landes, la Commune a clairement affiché sa volonté de maintenir ce service sur son territoire en proposant une parcelle communale correspondant aux critères recherchés pour cette nouvelle construction.

Son examen par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale s'est révélé concluant et le Ministre de l'Intérieur a dûment validé cette implantation et ce projet immobilier au printemps 2022. L'opération portera sur la réalisation de locaux techniques et de service ainsi que de logements au profit de la brigade de proximité, pour un effectif de 12 sous-officiers (SOG) et 1 gendarme adjoint volontaire (GAV), représentant 12 et 1/3 d'unités-logement (UL). La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'office public de l'Habitat du Département des Landes.

En conséquence, il est proposé de céder à XL Habitat, la parcelle AD 272 située sur la RD 33, au lieu-dit Grand Tourren au prix de 1 800 000 €, somme estimée par le service France Domaine dans son avis du 23/01/2024 :



**D**irection Générale Des Finances Publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES  
DES RÉGIONS ATLANTIQUES  
POLE EVALUATION DOMANIALE 64  
8 PLACE D'ESPAGNE  
64019 PAU CEDEX 09  
Téléphone : 05 59 82 24 00  
ddfp64.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**P**OUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Yannick ROMA  
téléphone : 05 59 82 29 05 / 06 29 75 55 07  
courriel : yannick.roma@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. DS:15708574  
Réf OSE : 2024-40273-01605

7300-L-SD



Le 23/01/2024

Le Directeur départemental des Finances  
publiques

à

Commune de ST VINCENT DE TYROSSE

## LETRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Demande d'évaluation

Par demande du 10/01/2024, vous souhaitez une prorogation de l'avis des domaines concernant le bien situé sur la commune de ST VINCENT DE TYROSSE concernant un bâtiment situé lieu dit gran tourren parcelle AD272.

Un avis n°2021-40284-56145 a été rendu le 14/09/2021 pour une valeur de 1 800 000€ ;

Cet avis domanial est maintenu .

Valeur vénale du bien : **1 800 000€**

Le présent avis est rendu à titre réglementaire . Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée avant le **30/06/2024** ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Vous prie d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental des Finances publiques,

Jean-François Odru  
Administrateur de l'Etat

Après avoir écouté l'exposé du rapporteur, et en avoir débattu,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le besoin du Groupement de Gendarmerie des Landes à pouvoir disposer d'une nouvelle caserne sur Saint Vincent de Tyrosse,



**CONSIDERANT** le terrain communal cadastré AD272 susceptible d'être cédé par la commune à cet effet,

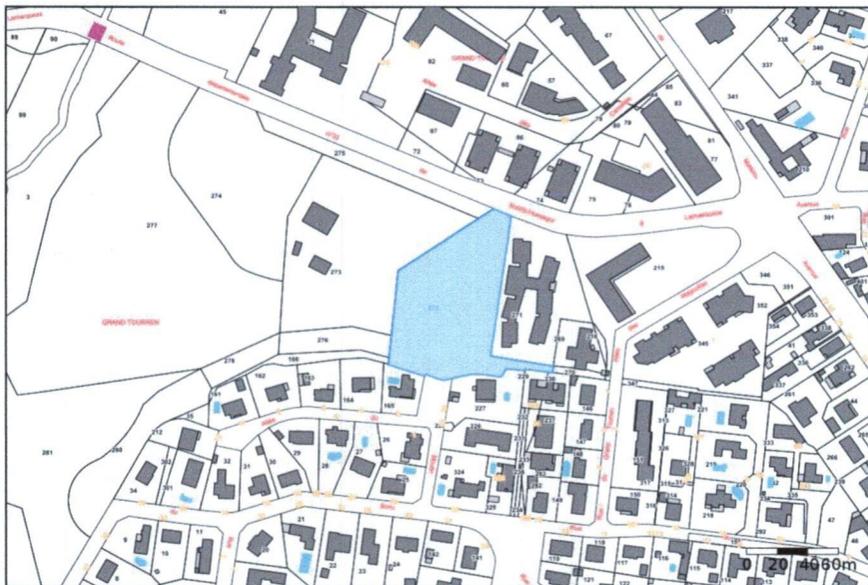
**CONSIDERANT** que la maîtrise d'ouvrage ainsi que le portage foncier et immobilier de cette opération de construction seront assurés par l'Office Public de l'Habitat des Landes XL Habitat qui souhaite, en conséquence, acquérir ce terrain,

**CONSIDERANT** l'estimation à 1 800 000€ de la valeur vénale du bien effectuée par France Domaine,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 13 février 2024,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**AUTORISE** la cession par la commune à l'Office Public de l'Habitat des Landes XL Habitat, pour un montant de 1 800 000 €, de la parcelle cadastrée AD 272 dont la contenance exacte sera arrêtée après bornage ;



**AFFIRME** que tous droits, frais et taxes de quelque sorte, relatifs à cette vente, seront à charge exclusive de l'acquéreur,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette vente.

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le Maire,  
Régis GELÉZ.

Le secrétaire,  
Pierre LAFFITTE.